

Préambule

Le protocole sanitaire lié à la pandémie de COVID19 rédigé par l'association s'appuie sur le Protocole sanitaire municipal.

Les consignes sanitaires et règlement intérieur à appliquer à l'extérieur des locaux alloués à l'association et en dehors des créneaux des activités de l'élève sont ceux mis en place par les services municipaux de la ville de Thouaré sur Loire.

Prérequis :

Tout élève, sauf élève de cours d'éveil musical, ou adhérent pénétrant dans l'espace de la Morvandièrre devra être pourvu d'un masque, d'un sac pour y déposer le masque et d'un flacon de gel hydro alcoolique.

L'entrée de l'élève dans l'espace de la Morvandièrre est aussi conditionnée à son état de santé. Sans information particulière transmise aux professeurs par des parents ou le tuteur légal, l'élève mineur est considéré comme n'étant pas malade.

Il doit être muni de son instrument et d'un pupitre pour lesquels il sera responsable du nettoyage et de la désinfection.

En cas de non-respect du protocole, l'élève se verra l'accès au cours refusé.

Si l'élève est mineur, le professeur informera les parents ou le tuteur légal qui devront venir le récupérer immédiatement. Si l'élève est majeur, il devra quitter l'espace de la Morvandièrre sans délais.

L'association se dégage alors, toute responsabilité à partir de cet instant

Protocole pour les cours individuels ou semi collectifs (2 élèves + le professeur)

L'élève, pourra :

- Enlever son masque en cours d'activité instrumentale.
- Garder une distance de 1,50 mètre en face à face pour les instruments à cordes (+ port du masque éventuel)
- De 2m et 3 m lorsque les salles le permettent pour les instruments à vent et chanteurs (port du masque impossible pour l'activité)

En cas de symptôme de la maladie pendant la durée de l'activité, l'élève sera considéré comme malade, le cours sera alors arrêté, les participant à ce cours évacué et les parents des élèves seront alerté et prié de venir récupérer leurs enfants.

Protocole pour les cours collectifs

Les salles Jauneau, Roussellerie, Hillière et Monty n'étant pas assez grande pour accueillir des semble de plus de 13 personnes, les salles du Clairais et de la Belle Etoile nous sont donc Allouée pendant la pandémie.

L'élève, pourra :

- Enlever son masque en cours d'activité instrumentale.
- Garder une distance de 1,50 mètre en face à face pour les instruments à cordes (+ port du masque éventuel)
- De 2m et 3 m lorsque les salles le permettent pour les instruments à vent et chanteurs (port du masque impossible pour l'activité)

En cas de symptôme de la maladie pendant la durée de l'activité, l'élève sera considéré comme malade, le cours sera alors arrêté, les participant à ce cours évacué et les parents des élèves seront alerté et prié de venir récupérer leurs enfants.

Matériel sanitaire :

L'association met des masques à disposition pour les professeurs, du gel hydro alcoolique et savon avec essuie-tout à usage unique pour les salles disposant d'un évier et du liquide désinfectant pour le matériel commun. Ces produits et matériels sont entreposés dans le placard des professeurs

Manipulation des instruments

Les professeurs ne touchent pas aux instruments personnels des élèves et inversement.

Pour les instruments « communs » (piano, percussions, batterie) un nettoyage sera effectué avec un produit désinfectant entre chaque élève.

Pour les percussions: Les baguettes doivent être strictement personnelles

Désinfection des pupitres (de l'association), tables et chaises utilisées seront nettoyées par le professeur et le ou les élèves communes en fonction des dispositions nationales.

Circulation dans les couloirs et locaux

Un sens de circulation a été mis en place par les services municipaux de la ville de Thouaré sur Loire. Il doit être respecté.

Les élèves mineurs resteront, jusqu'à l'heure de début de cours et à partir de l'heure de fin de cours sous la responsabilité de leurs parents

Afin de limiter les mouvements de personnes dans les couloirs de l'espace de la Morvandièrre, l'accès aux cours de musique se fera de la manière suivante :

- Pour les cours collectifs (Eveil, Ateliers musicaux, ensembles instrumentaux) les élèves attendront leur professeur devant l'entrée principale de l'espace de la Morvandièrre
- Pour les cours individuels, les élèves entreront à l'heure du cours dans l'espace, sans les parents, jusqu'à la salle habituelle de formation. seuls (Les parents resteront à l'extérieur

Suivi des procédures :

Tout élève ne respectant pas cette consigne ne sera pas accepté en cours et, pour les élèves mineurs, le professeur informera les parents, l'association se dégageant alors, toute responsabilité à partir de cet instant

Si la situation sanitaire se dégrade et requiert un nouveau confinement, l'association désireuse de conserver un lien avec ses adhérents et ses élèves, et afin de leur permettre de continuer leur activité musicale dans les meilleures conditions possible, pourra être amenée à réajuster ses consignes sanitaires et règlement intérieur.